



**Mémoire de Bassin Versant Saint-Maurice pour le projet d'implantation d'une minicentrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin**

**Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**

**Décembre 2005**

## **Introduction**

Tout projet ayant une incidence sur les ressources naturelles telle que l'eau a nécessairement des impacts au sein même de cette ressource, de son environnement, et entre les divers usages de cette ressource. Ainsi, le projet doit être bien défini et répondre au principe de développement durable afin de minimiser les impacts négatifs. L'eau est un bien commun.

En lien avec sa mission, Bassin Versant Saint-Maurice dépose au BAPE son Plan directeur de l'eau (PDE) en guise de mémoire relatif au projet d'implantation d'une minicentrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin. Vous trouverez la version intégrale du PDE au [www.bvsm.ca](http://www.bvsm.ca). Dans le présent document, nous vous présentons un court résumé qui met en lumière les enjeux que doit tenir compte le projet faisant l'objet de cette audience.

## **Présentation de l'organisme**

Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) est un organisme à but non lucratif, membre du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ), dont la mission est de mettre en œuvre, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice, en collaboration avec tous les acteurs et usagers de l'eau.

Constitué depuis 1991, et alors connu sous le nom de CGDBR (Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice), l'organisme est associé, entre autres, à l'arrêt du flottage du bois sur la rivière Saint-Maurice et au nettoyage de celle-ci. Avec l'arrivée de la Politique nationale de l'eau du Québec (2002), l'organisme se transforme officiellement en organisme de bassin versant sous le nom de Bassin Versant Saint-Maurice, et continue à s'impliquer et à œuvrer dans la région. Sous un départ de renouveau, BVSM travaille, entre autres, à vulgariser toutes ces notions de gestion intégrée et de développement durable, afin d'établir un contact positif avec la population et de l'informer des actions possibles pour améliorer la condition du territoire et de sa ressource *eau* dans un bien commun.

## **Le territoire du bassin versant de la rivière Saint-Maurice**

Avec une superficie de 43 427 km<sup>2</sup>, le bassin versant de la rivière Saint-Maurice est un des plus grand bassin versant du Québec. Il touche cinq régions administratives soit la Mauricie, Lanaudière, l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay - Lac-St-Jean et la Capitale nationale. La plus grande partie (70%) du bassin se situe en Mauricie. Son territoire est composé à plus de 85% de forêts, rivières, lacs et réservoirs. L'urbanisation se concentre surtout dans le sud du territoire, soit à proximité du fleuve Saint-Laurent et le long de la rivière Saint-Maurice.

Le réseau hydrique du territoire du bassin versant de la rivière Saint-Maurice comprend 19 principaux tributaires, et plus de 3200 lacs et réservoirs. Le Saint-Maurice, d'une longueur de 395 km, y prend sa source pour se jeter dans le fleuve Saint-Laurent. Il a un débit mensuel moyen d'eau de 163 m<sup>3</sup>/s à la hauteur du réservoir Gouin et atteint 700 m<sup>3</sup>/s à l'embouchure du Saint-Laurent. La rivière Matawin est le principal tributaire de la rivière Saint-Maurice.

L'exploitation hydroélectrique est un usage important de l'eau du bassin versant et à ce titre, est un élément déterminant dans l'élaboration du Plan directeur de l'eau. D'une part, la gestion des ouvrages se répercute sur les débits et les niveaux de la rivière et peut avoir des incidences sur le milieu naturel et sur les autres usages reliés à l'eau. D'autre part, cette production a été à l'origine du développement industriel de la Mauricie et génère encore des emplois et des retombées économiques non négligeables pour la région. Depuis quelques temps, le réservoir Taureau connaît une forte croissance des activités reliées à la villégiature et au nautisme.

## **Le Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant de la rivière Saint-Maurice**

Élaboré suite à de multiples consultations publiques et rencontres avec les intervenants du milieu, le Plan directeur de l'eau (PDE) est un guide de référence et un document de travail pour l'organisme et le milieu afin de promouvoir et favoriser des actions concrètes en fonction des enjeux et des problématiques identifiés sur le territoire du bassin versant de la rivière Saint-Maurice. En effet, sa mise en oeuvre ne dépend pas que des actions de l'organisme, mais principalement des actions que tous les acteurs de l'eau du territoire doivent réaliser afin d'assurer une saine gestion de l'eau qui répondra aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures. Il est composé de 4 volumes : 1A- Portrait général du territoire et vision du développement, 1B- Analyse du paysage de la vallée du Saint-Maurice, 2- Portrait de l'eau et des écosystèmes, et 3- Plan d'action.

Le PDE définit d'abord l'ensemble des éléments d'information nécessaires pour comprendre les problématiques générales et spécifiques de la ressource hydrique. Puis, il présente les préoccupations et les intérêts de la population et des acteurs de l'eau, et doit mener à la mise en place d'un mécanisme continu et permanent d'information et de participation. Enfin, le PDE propose des actions concrètes pour protéger, restaurer ou mettre en valeur l'eau et les écosystèmes aquatiques. Selon cette approche, la rivière est plus qu'une simple ressource hydrique, plus qu'une source d'approvisionnement : elle est un habitat, un écosystème, un lieu de pratique d'activités récréatives et une composante structurante du paysage régional.

Ainsi, à la lumière du diagnostic dégagé de l'analyse de la situation du bassin versant de la rivière Saint-Maurice et des enjeux de la Politique nationale de l'eau, quatre grandes orientations ressortent (voir volume 3) :

- le suivi et l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- la conservation et restauration des écosystèmes ;
- la protection et mise en valeur du paysage, et
- la valorisation à des fins récréotouristiques.

## Conclusion

Aujourd'hui, tout aménagement ou projet touchant les rivières et leur environnement doit prendre en considération l'intérêt collectif de l'ensemble des usagers des rivières et les impacts sur le milieu. La rivière Matawin est le principal tributaire de la rivière Saint-Maurice. Les orientations et les enjeux définis dans le Plan directeur de l'eau doivent guider les interventions et projets qui seront mis de l'avant par le milieu. Elles sont, à la fois, des mesures nécessaires pour limiter les impacts sociaux et environnementaux négatifs découlant des projets, et appropriées en vue de favoriser le développement durable du bassin versant de la rivière Saint-Maurice et d'assurer une saine gestion de l'eau.

